

## Intitulé de la formation **Permis d'exploitation spécifique Chambre d'hôtes**

Domaine **Direction d'entreprise** Version 01/2026

<b>Éligible CPF</b>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>
---------------------	---	------------------------------

### Objectifs

#### Objectif de la formation

- Connaître le contexte législatif et réglementaire pour l'obtention du permis exploitation spécifique aux chambres d'hôtes.

#### Objectifs pédagogiques (Être capable de...)

- Acquérir une bonne maîtrise de l'exploitation spécifique d'une chambre d'hôtes.
- Sensibiliser et responsabiliser les exploitants de débit de boissons aux obligations particulières de la vente d'alcool.
- Appréhender les normes législatives, réglementaires et jurisprudentielles qui leur sont applicables.
- Former l'exploitant à la prévention et à la lutte contre l'abus d'alcool et aux différentes nuisances que peuvent occasionnées l'exploitation mal contrôlée d'un établissement.
- Connaître les risques de sanctions spécifiques aux débits de boissons.
- Connaître les spécificités réglementaires locales et les obligations en matière d'ouverture de chambres d'hôtes.



### Public concerné

- Exploitant ou futur exploitant de chambre d'hôtes.



### Prérequis et niveau d'entrée

- Aucun.



### Moyens et méthodes pédagogiques

- En début de formation, le formateur validera les attentes de chaque bénéficiaire pour une adaptation éventuelle.
- A l'entrée en formation, un test sous forme de QCM permet de situer le niveau d'appropriation de la thématique visée par la formation. Ce QCM d'entrée est corrigé au fur et à mesure de la formation, à chaque fin de module par les stagiaires, afin d'évaluer leur suivi sous contrôle du formateur.
- En présentiel, apports théoriques oraux et vidéos projetés, support pédagogique remis à chaque stagiaire et des exercices de mise en pratique pour favoriser l'expression du stagiaire



### Évaluation

#### De la satisfaction du module par le stagiaire

- Questionnaire écrit

#### Des acquis du stagiaire

Type d'évaluation :

- Evaluation sommative en fin de formation (Questionnaire) pour vérifier si tous les objectifs ont bien été atteints.

Barème d'évaluation :

- Acquis (plus de 80% de réponses exactes)
- En cours d'acquisition (de 50 à 79%)
- À consolider (moins de 50% de réponses exactes)



### Qualité et profil de l'animateur

- **Mr Sébastien BALDY**, animateur spécialisé en CHR, intervenant pour le compte de compte de **CAMPUS XII<sup>e</sup> AVENUE**,



### Sanction de la formation

- **Attestation individuelle d'assiduité et de fin de formation**
- **Délivrance du CERFA Permis d'exploitation du Ministère de l'Intérieur** (Permis d'exploitation nominatif).



Sous l'égide du Conseil Régional et de l'Agefiph, notre organisme de formation a signé la charte pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

**EESC BUSINESS CAMPUS 12 - CAMPUS XII<sup>e</sup> AVENUE**  
**N° déclaration d'existence** : 76 12 01010 12 - **SIRET** : 900 038 167 00012  
**Siège social** : CAMPUS XII<sup>e</sup> AVENUE Cité de l'Entreprise et de la Formation  
 5 rue de Bruxelles BP 3349 12033 RODEZ Cedex 9  
**Site de Rodez** : 5, rue de Bruxelles - **Site de Millau** : 38 boulevard de l'Ayrolle  
**Tél** : 05 65 77 77 00 **Mail** : [fpc@campus12avenue.fr](mailto:fpc@campus12avenue.fr) **Web** : [www.campus12avenue.fr](http://www.campus12avenue.fr)



## Organisation

- Date :** 19 janvier / 16 février / 16 mars / 13 avril / 11 mai / 22 juin / 28 septembre / 26 octobre / 16 novembre / 14 décembre 2026
- Durée :** 1j de formation soit 7h par stagiaire
- Horaires :** 8h30-12h30 et 13h30-16h30
- Modalité :** Présentiel
- Lieu de la formation :** Cité de l'entreprise et de la formation de Rodez ou Millau
- Participants :** Groupe de 3 participants maximum (De 3 à 15 max)
- Prix de la formation :** 360.00 € net / personne.



## Contenu de formation

QCM permet de situer le niveau d'appropriation de la thématique visée par la formation

### INTRODUCTION

- Présentation de l'environnement juridique
- Présentation de l'architecture du code des débits de boissons

### TITRE PRELIMINAIRE : LE PERMIS D'EXPLOITATION

Chapitre unique : La loi pour l'égalité des droits et des chances : Le Permis d'exploitation

### TITRE I : PRESENTATION DE L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

- Chapitre 1 : Les sources du droit
- Chapitre 2 : La hiérarchie des normes
- Chapitre 3 : Organisation administrative et judiciaire
- Chapitre 4 : Responsabilité civile et pénale des personnes morales et physiques
- Chapitre 5 : Les infractions et les délits la mise en danger d'autrui
- Chapitre 6 : La codification des dispositions relatives aux débits de boissons
- Chapitre 7 : La Police Administrative Générale
- Chapitre 8 : La Police Administrative Générale Spéciale

### TITRE II : LES CONDITIONS D'OUVERTURE DE CHAMBRE D'HOTES

- Chapitre 1 : Les conditions liées à la personne
- Chapitre 2 : Les conditions liées à la licence
- Chapitre 3 : La vie d'une licence
- Chapitre 4 : Les déclarations préalables à l'ouverture

### TITRE III : LES OBLIGATIONS D'EXPLOITATION

- Chapitre 1 : Les obligations liées à l'établissement
- Chapitre 2 : Les obligations en matière de préventions et de protections de la sante public
- Chapitre 3 : Les obligations en matière de préventions et de protections de l'ordre public

### TITRE IV LES FERMETURES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

- Chapitre 1 : Les fermetures administratives
- Chapitre 2 : Les fermetures judiciaires

### TITRE V : REGLEMENTATION LOCALE

- Chapitre 1 : Règlement sanitaire départemental
- Chapitre 2 : Règlementation contre le bruit
- Chapitre 3 : Spécificités locales
- Chapitre 4 : Horaires d'ouverture et de fermeture des établissements
- Chapitre 5 : Affichages spécifiques

### TITRE VI : MISES EN SITUATION ET EVALUATION DES CONNAISSANCES ACQUISES

QMC, correction et conclusion des QCM



Sous l'égide du Conseil Régional et de l'Agefiph, notre organisme de formation a signé la charte pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

**EESC BUSINESS CAMPUS 12 - CAMPUS XII<sup>e</sup> AVENUE**  
 N° déclaration d'existence : 76 12 01010 12 - SIRET : 900 038 167 00012  
 Siège social : CAMPUS XII<sup>e</sup> AVENUE Cité de l'Entreprise et de la Formation  
 5 rue de Bruxelles BP 3349 12033 RODEZ Cedex 9  
 Site de Rodez : 5, rue de Bruxelles - Site de Millau : 38 boulevard de l'Ayrolle  
 Tél : 05 65 77 77 00 Mail : [fpc@campus12avenue.fr](mailto:fpc@campus12avenue.fr) Web : [www.campus12avenue.fr](http://www.campus12avenue.fr)